

# Comité départemental de suivi de la situation sanitaire

22 mars 2022



**PRÉFET  
DE VAUCLUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

académie  
Aix-Marseille   
direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Vaucluse



○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'  
économie

Comité  
départemental de  
suivi de la situation  
sanitaire  
22 mars 2022

# Point sur la situation sanitaire dans le département

○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'  
économie

**Incidence**  
(nouveaux cas  
pendant une  
semaine)

## Evolution en Vaucluse du taux d'incidence pour 100 000 habitants :

2021		2022	
Semaine 1 : 265 ↗	Semaine 27 : 24 ↗	Semaine 1 : 2 175 ↗	Semaine 27 :
Semaine 2 : 267 ↗	Semaine 28 : 81 ↗	Semaine 2 : 2 617 ↗	Semaine 28 :
Semaine 3 : 289 ↗	Semaine 29 : 245 ↗	Semaine 3 : 3 534 ↗	Semaine 29 :
Semaine 4 : 258 ↘	Semaine 30 : 407 ↗	<b>Semaine 4 : 3 624 ↗</b>	Semaine 30 :
Semaine 5 : 232 ↘	Semaine 31 : 455 ↗	Semaine 5 : 2 527 ↘	Semaine 31 :
Semaine 6 : 240 ↗	<b>Semaine 32 : 484 ↗</b>	Semaine 6 : 1 352 ↘	Semaine 32 :
Semaine 7 : 221 ↘	Semaine 33 : 483 ↘	Semaine 7 : 816 ↘	Semaine 33 :
Semaine 8 : 230 ↗	Semaine 34 : 364 ↘	Semaine 8 : 567 ↘	Semaine 34 :
Semaine 9 : 221 ↘	Semaine 35 : 267 ↘	Semaine 9 : 548 ↘	Semaine 35 :
Semaine 10 : 266 ↗	Semaine 36 : 169 ↘	Semaine 10 : 593 ↗	Semaine 36 :
Semaine 11 : 317 ↗	Semaine 37 : 120 ↘	<b>Semaine 11 : 789 ↗</b>	Semaine 37 :
Semaine 12 : 436 ↗	Semaine 38 : 73 ↘	Semaine 12 :	Semaine 38 :
<b>Semaine 13 : 483 ↗</b>	Semaine 39 : 70 ↘	Semaine 13 :	Semaine 39 :
Semaine 14 : 404 ↘	Semaine 40 : 49 ↘	Semaine 14 :	Semaine 40 :
Semaine 15 : 397 ↘	<b>Semaine 41 : 40 ↘</b>	Semaine 15 :	Semaine 41 :
Semaine 16 : 364 ↘	Semaine 42 : 51 ↗	Semaine 16 :	Semaine 42 :
Semaine 17 : 275 ↘	Semaine 43 : 56 ↗	Semaine 17 :	Semaine 43 :
Semaine 18 : 178 ↘	Semaine 44 : 72 ↗	Semaine 18 :	Semaine 44 :
Semaine 19 : 98 ↘	Semaine 45 : 106 ↗	Semaine 19 :	Semaine 45 :
Semaine 20 : 89 ↘	Semaine 46 : 202 ↗	Semaine 20 :	Semaine 46 :
Semaine 21 : 59 ↘	Semaine 47 : 359 ↗	Semaine 21 :	Semaine 47 :
Semaine 22 : 44 ↘	Semaine 48 : 605 ↗	Semaine 22 :	Semaine 48 :
Semaine 23 : 22 ↘	Semaine 49 : 841 ↗	Semaine 23 :	Semaine 49 :
Semaine 24 : 11 ↘	Semaine 50 : 901 ↗	Semaine 24 :	Semaine 50 :
<b>Semaine 25 : 11 →</b>	Semaine 51 : 848 ↘	Semaine 25 :	Semaine 51 :
Semaine 26 : 13 ↗	Semaine 52 : 1 395 ↗	Semaine 26 :	Semaine 52 :

○ Point de situation  
épidémiologique

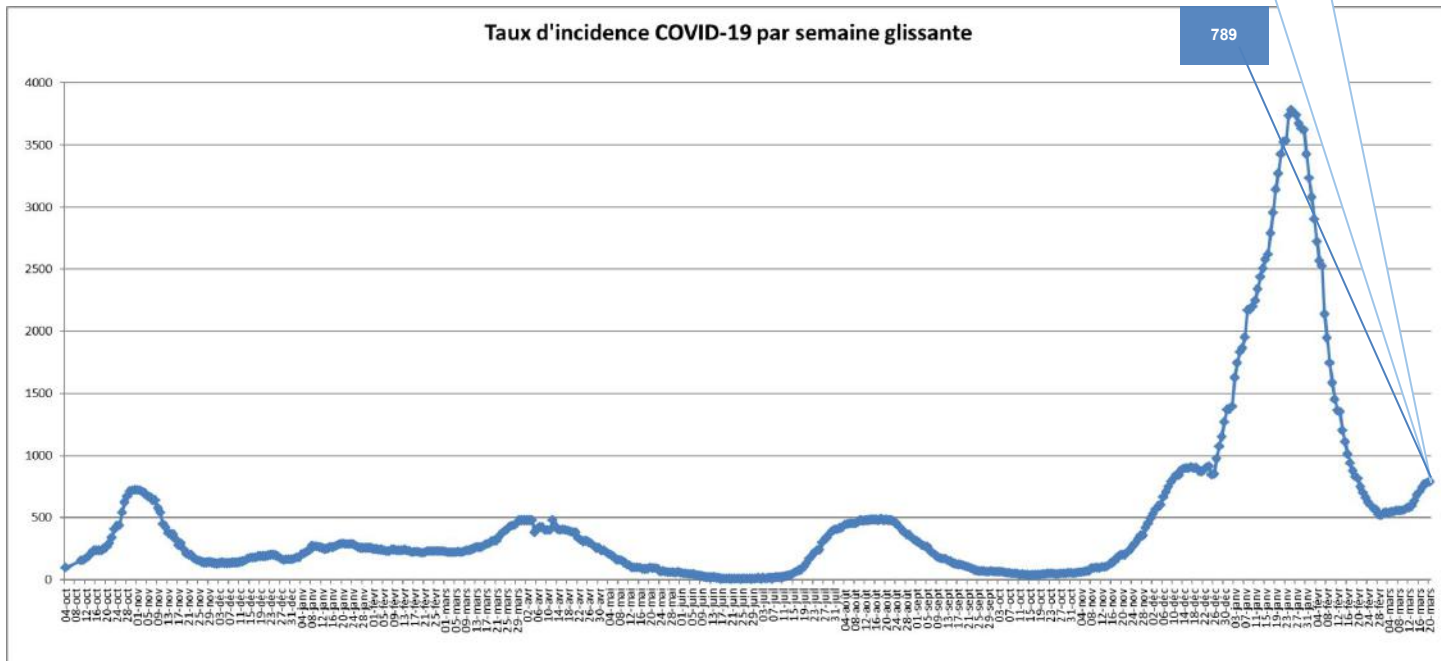
○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'  
économie

## Courbe Taux d'incidence Vaucluse (Semaine 11)

Taux d'incidence COVID-19 par semaine glissante



+ 196 cas  
en 7 jours  
pr 100.000 hab

789

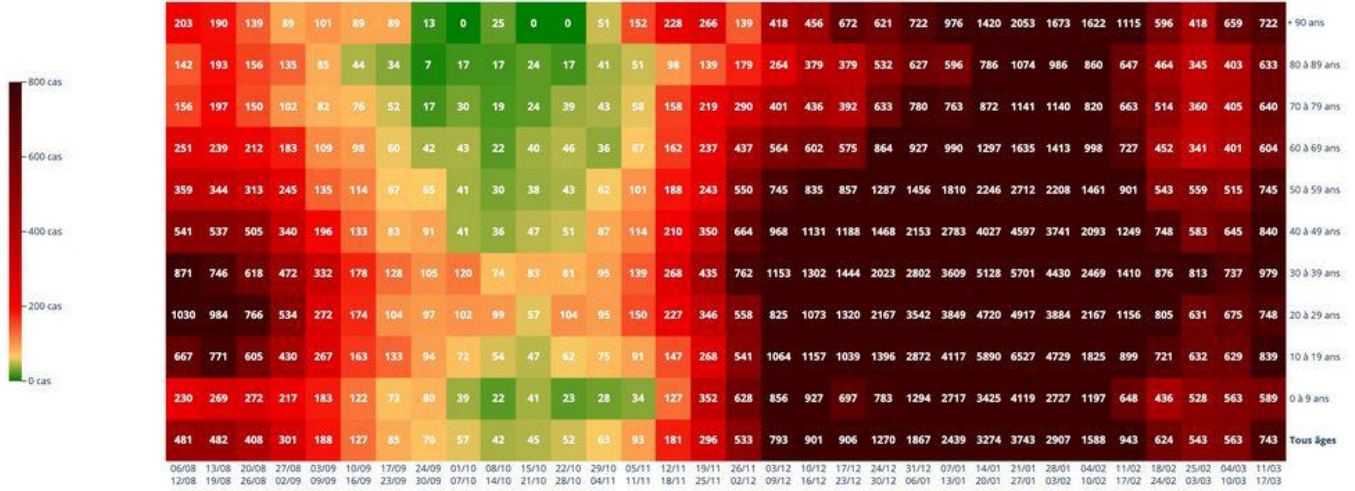
Point de situation  
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à l'  
économie

Taux d' incidence du Covid19 en fonction de l'âge • Dép. 84



Lecture : une case correspond au taux d' incidence pour une tranche d'âge (à lire à droite) et à une date donnée (à lire en bas).  
Du rouge correspond à un taux d' incidence élevé. Date : 20 mars - Source : @GuillaumeRozier covidtracker.fr - Données : Santé publique France



COVIDTRACKER

Point de situation  
épidémiologique

Vaccination

Actualités

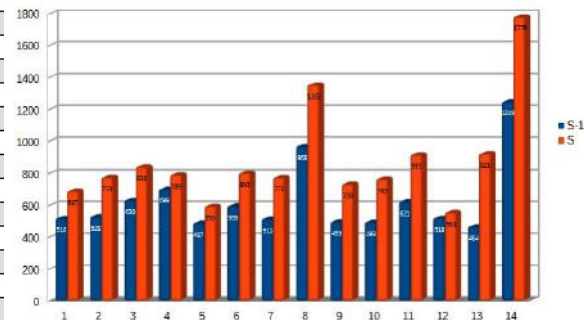
Mesures de soutien à l'  
économie

## Les chiffres par EPCI

EPCI	TOUS AGES				65 ANS ET PLUS			
	TEST	POS	INC	TX POS	TEST	POS	INC	TX POS
CA du Grand Avignon (COGA)	5783	1331	687	23,0	1376	262	642	19,1
CA Ventoux-Comtat-Venaissin (COVE)	2010	538	773	26,8	523	113	667	21,7
CA Luberon Monts de Vaucluse	1936	465	838	24,0	437	85	639	19,4
CC des Sorgues du Comtat	1507	389	789	25,8	319	76	739	23,9
CC du Pays Réuni d'Orange	1132	266	593	23,5	263	48	484	18,2
CC du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	994	268	800	26,9	292	50	637	17,1
CC Pays d'Apt-Luberon	951	229	772	24,1	274	41	485	15,0
CC Territoriale Sud-Luberon	1106	339	1353	30,7	238	48	874	20,2
CC Rhône Lez Provence	658	175	730	26,6	143	21	383	14,4
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	605	176	763	29,1	172	39	620	22,4
CC Aygues-Ouvèze en Provence (CCAOP)	567	178	915	31,3	103	22	542	20,9
CC Vaison Ventoux	356	93	553	26,1	103	18	350	17,4
CC Ventoux Sud	298	87	921	29,1	58	10	473	17,8
<b>Pertuis</b>	<b>1097</b>	<b>361</b>	<b>1779</b>	<b>32,9%</b>	<b>194</b>	<b>55</b>	<b>1261</b>	<b>28,4%</b>

EPCI		Evolution du tx d'incidence sur 7 jours	
1	CA du Grand Avignon (COGA)	33,14 %	↗
2	CA Ventoux-Comtat-Venaissin (COVE)	46,40 %	↗
3	CA Luberon monts de Vaucluse	33,02 %	↗
4	CC des Sorgues du Comtat	12,88 %	↗
5	CC du Pays Réuni d'Orange	21,77 %	↗
6	CC du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	34,45 %	↗
7	CC Pays d'Apt-Luberon	50,49 %	↗
8	CC Territoriale Sud Luberon	39,77 %	↗
9	CC Rhône Lez Provence	47,47 %	↗
10	CC Enclave des Papes – Pays de Grignan	54,77 %	↗
11	CC Aygues-Ouvèzes en Provence (CCAOP)	47,34 %	↗
12	CC Vaison Ventoux	6,76 %	↗
13	CC Ventoux Sud	98,49 %	↗
14	Pertuis	42,43 %	↗

Evolution du taux d'incidence  
sur 7 jours par EPCI



Point de situation  
épidémiologique

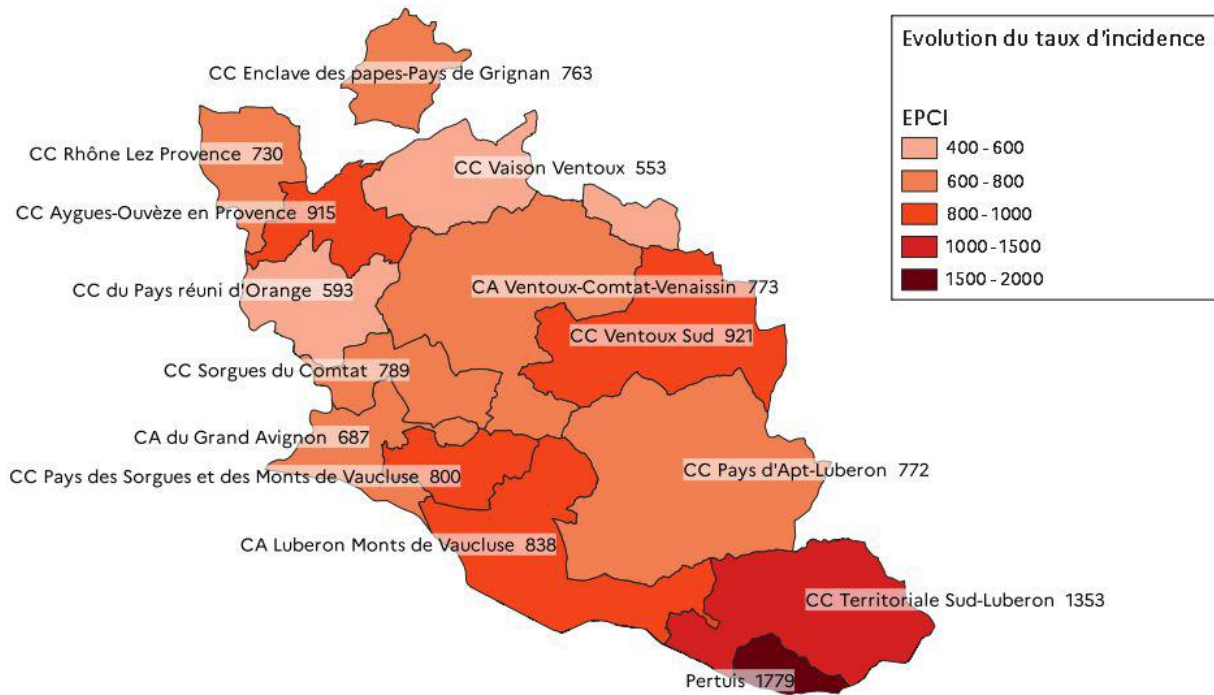
Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à l'  
économie



## Taux d'incidence pour 100 000 hab. par EPCI du lundi 14 mars au dimanche 20 mars 2022



# Cartographie du taux d'incidence par EPCI

Taux d'incidence départemental pour la semaine 11 : 789

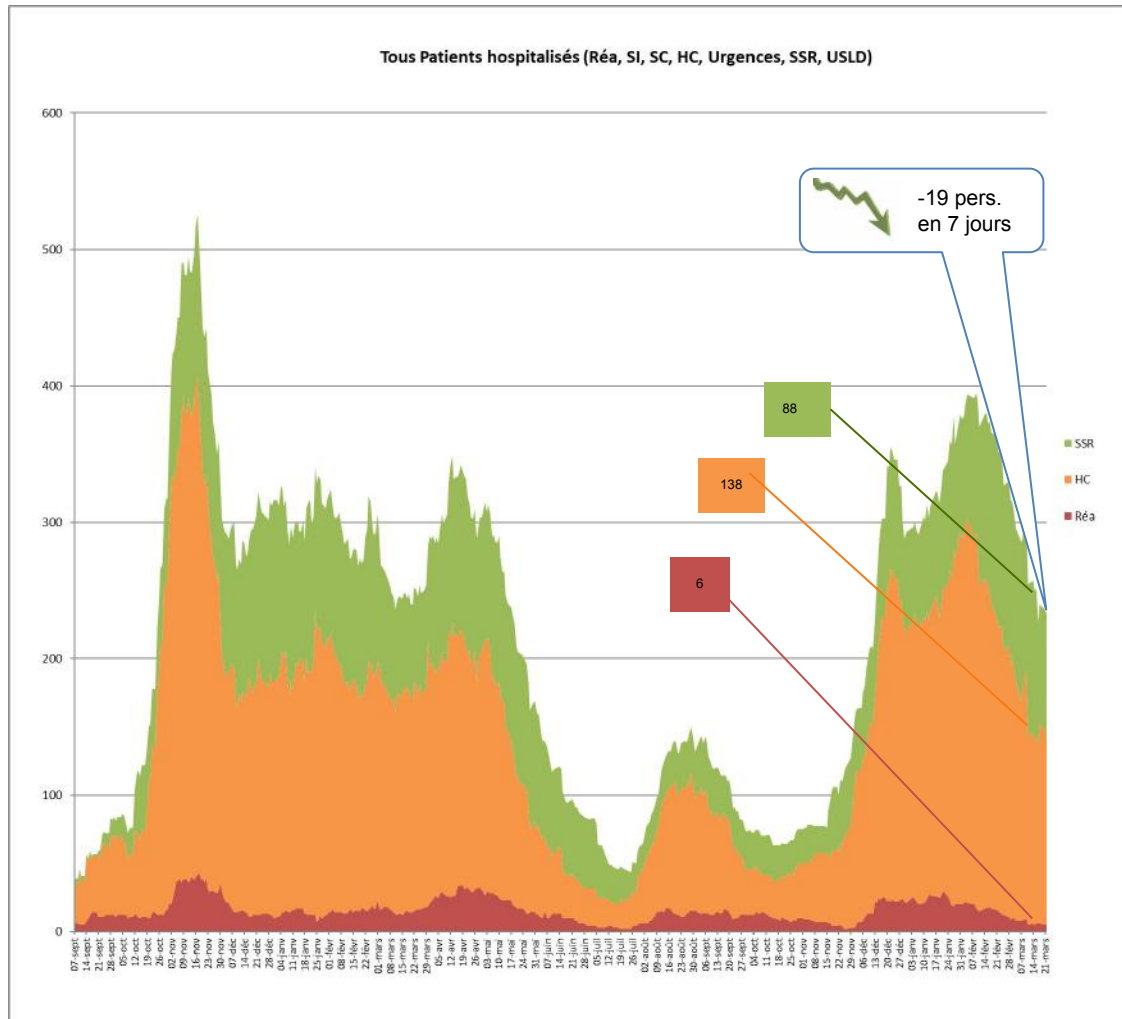
## Point de situation épidémiologique (Semaine 11)

Données arrêtées sur les extractions réalisées le  
22/03/2022 à 10h50

**Rappel** : Le pic du nombre de personnes  
hospitalisées pour Covid a eu lieu le **17 novembre  
2020**, avec **526 personnes hospitalisées**.

**Aujourd'hui 232 personnes sont hospitalisées**  
dont :

- **6** en réanimation et soins intensifs (moyenne d'  
âge 57.3 ans, **aucun patient n'est vacciné**)  
→ +1 personne en 7 jours;
- **138** en hospitalisation conventionnelle  
→ - 0 personne en 7 jours;
- **88** en soins de suite et réadaptation  
→ -20 personnes en 7 jours;



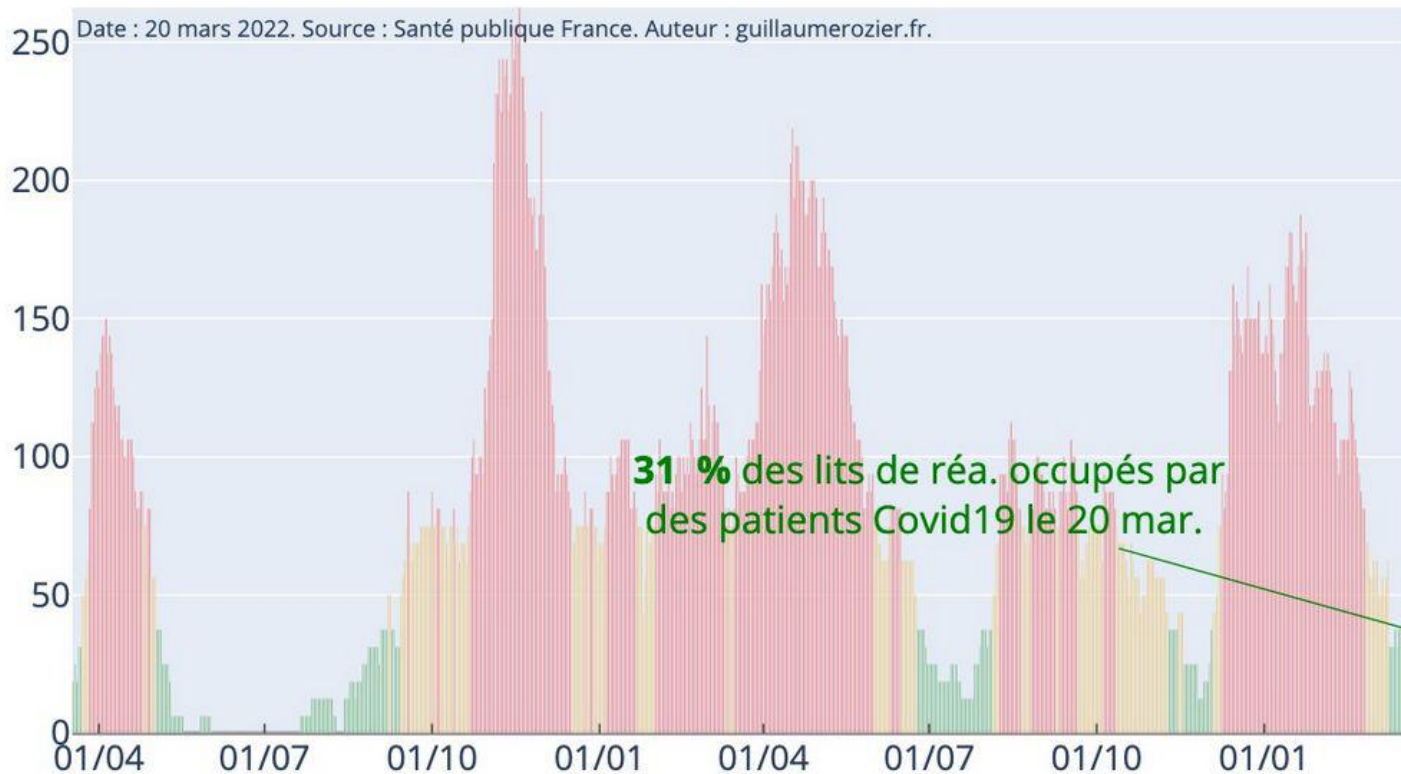


- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie



**COVIDTRACKER**

## Occupation des réa. par les patients Covid19 - Vaucluse

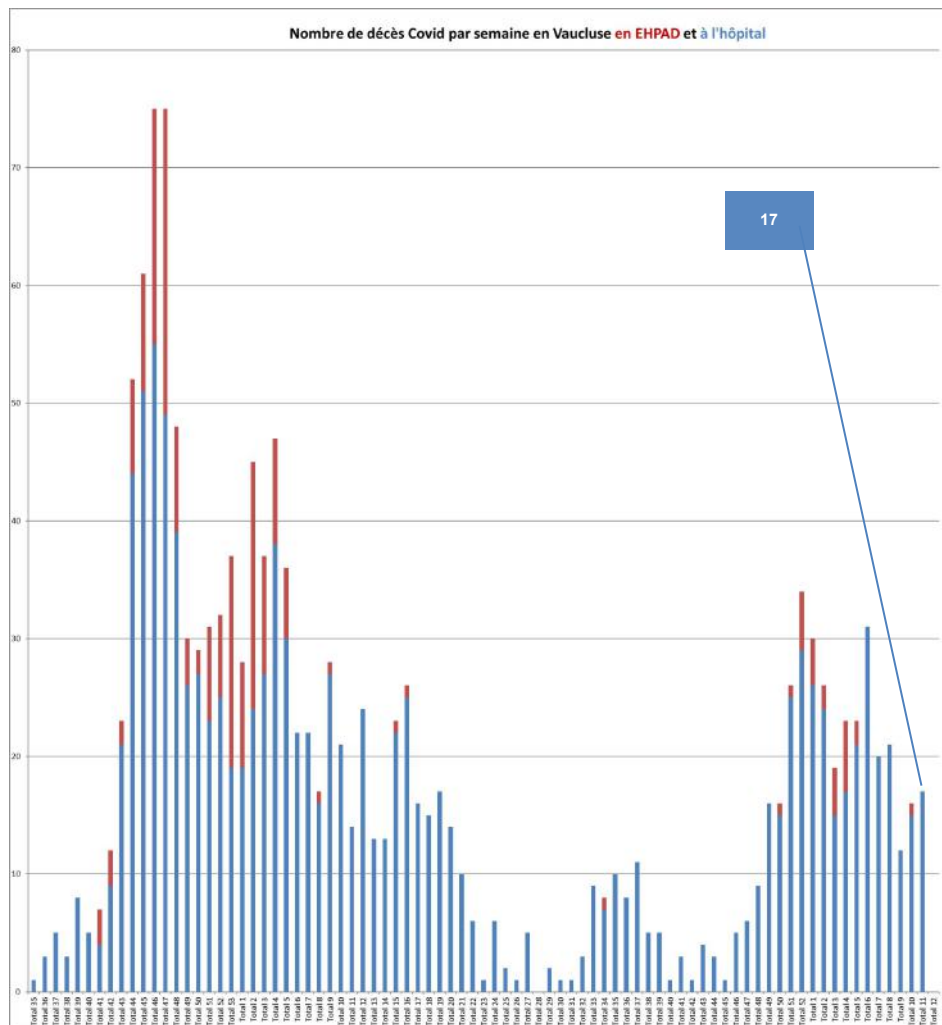


# Point de situation épidémiologique (semaine 11)

*Données arrêtées sur les extractions  
réalisées le 22/03/2022 à 10h50*

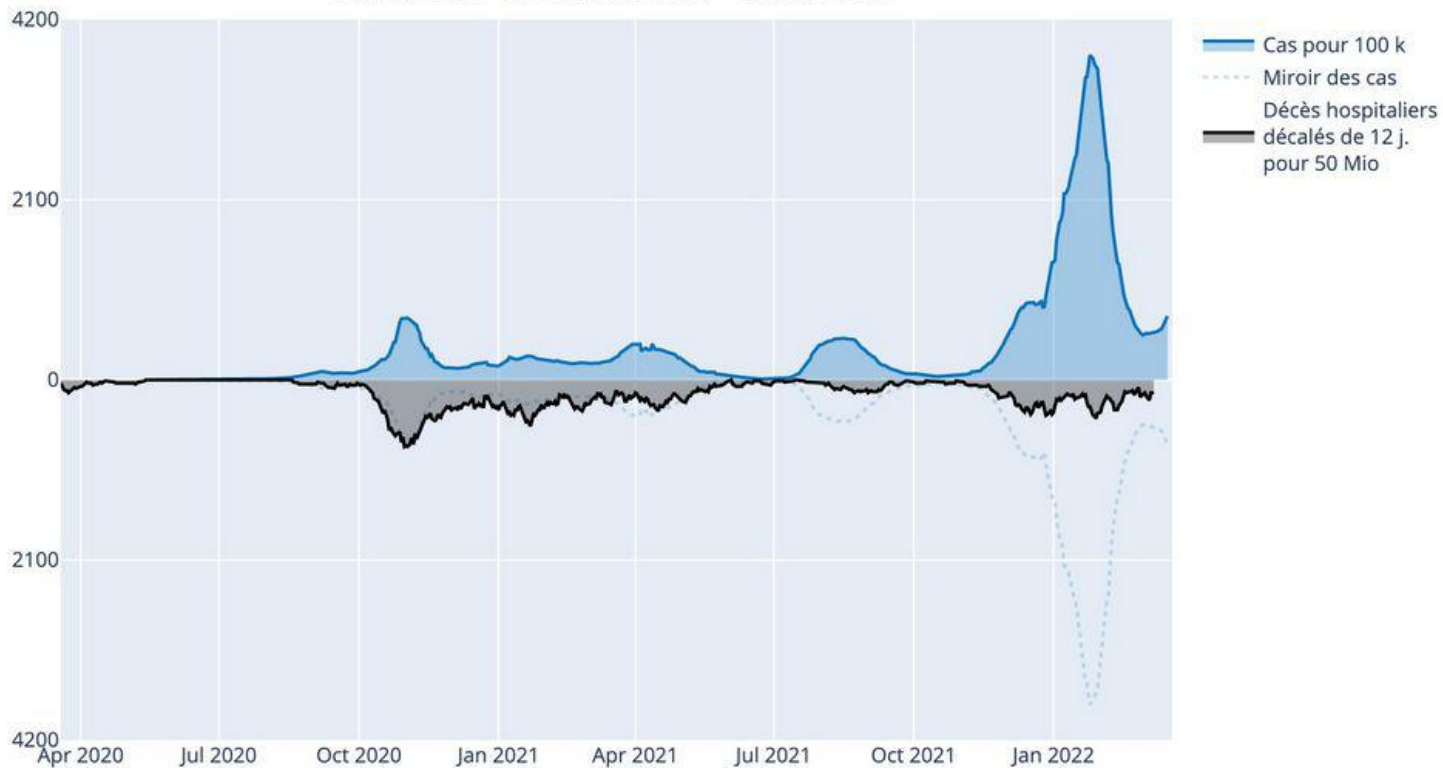
**1 513 décès** en tout depuis  
le début de l'épidémie (+ 11 décès  
en 7 jours) :

- **1 301 décès au total à l'hôpital**, dont 17 la semaine 11 ;
- **212 en EHPAD**, (données S11 en cours de consolidation)



# Cas vs. Décès hospitaliers - Vaucluse

Cas pour 100 000 habitants et décès hospitaliers avancés de 12 j. pour 50 Millions d'habitants  
20 mars 2022 - @GuillaumeRozier - covidtracker.fr



○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'  
économie



**COVIDTRACKER**

○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'  
économie

Comité  
départemental de  
suivi de la situation  
sanitaire  
22 mars 2022

# VACCINATION

Point de situation  
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à l'  
économie

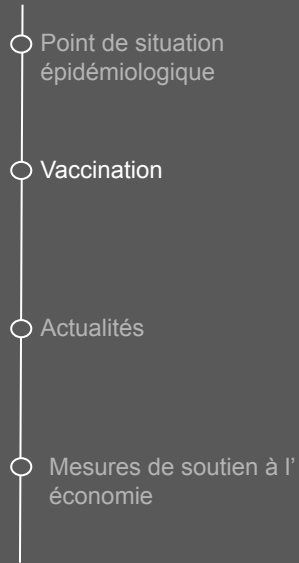
ÉTAT DES  
LIEUX



## VACCINATION - VAUCLUSE

Cumul 1ère dose	% population générale	Niveau national
<b>426 114</b>	<b>76%</b>	<b>80.9%</b>
-----		
Cumul 2nde dose	% population générale	Niveau national
<b>419 954</b>	<b>74.9%</b>	<b>79.5%</b>
-----		
Cumul dose de rappel	% population générale	Niveau national
<b>301 187</b>	<b>53.7%</b>	<b>58.5%</b>

Données Géodes - Santé publique France au 20/03/2022



Avec ou sans rendez-vous,  
les lieux de vaccination Covid-19  
les plus proches sont sur  
**Santé.fr**

## Adaptation des capacités des centres de vaccination - Mobilisation renforcée des professionnels de santé et des relais ambulatoires

Au regard de l'activité de vaccination contre la covid-19 réalisée au cours des dernières semaines, réadaptation progressive du dispositif des centres de vaccination autour d'un **principe de réversibilité.**

**Les centres suivants continueront de vacciner contre la covid-19 :**

- **Centre hospitalier d'Avignon;**
- **Centre hospitalier d'Orange;**
- **Centre de vaccination de Valréas;**
- **Centre de vaccination départemental** : Déménagement vers la mairie annexe Nord située 34 avenue Jean Boccace à Avignon - ouverture les vendredis et samedis de 10h à 18h.

**La vaccination sera ensuite réalisée prioritairement par les professionnels de ville (médecins, pharmaciens, infirmiers) et dans les différents relais ambulatoires identifiés dans le département.**

○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'  
économie

Avec ou sans rendez-vous,  
les lieux de vaccination Covid-19  
les plus proches sont sur

Santé.fr

Le site [sante.fr](https://www.sante.fr) permet de répondre au plus juste à la demande de la population (lieux, horaires, professionnels ...)

<https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid/departement-84-vaucluse.html>

## Trouver un lieu de vaccination Covid-19 84 - Vaucluse

Service pour personnes sourdes et malentendantes :

📞 APPELEZ-NOUS

- Sélectionnez votre département -

- Sélectionnez une ville -

FILTRES :

Type de lieu

Centres avec RDV disponibles en ligne

Centres avec plages sans RDV

Centres vaccinant les 5-11 ans

Centres disposant du vaccin Nuvaxovid (Novavax)

(données RDV disponibles en ligne Vite Ma Dose - mise à jour 11 y a 28 minutes)

Lieux de vaccination COVID-19 en Vaucluse

433 résultats trouvés

- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie

Comité  
départemental de  
suivi de la situation  
sanitaire  
22 mars 2022

# ACTUALITÉS SANITAIRES



- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- **Actualités**
- Mesures de soutien à l'économie

Actualités  
sanitaires

## Allègement des mesures sanitaires depuis le 14 mars dernier



### Port du masque

L'obligation relative au port du masque est levée en extérieur ainsi que dans les établissements recevant du public.

Le port du masque reste en revanche obligatoire, à partir de 6 ans, dans les transports en commun, dans les établissements de santé et médico-sociaux ainsi que dans les lieux d'exercice des professionnels de santé (cabinets médicaux, cabinets infirmiers, de kinésithérapie ...), dans les pharmacies et dans les laboratoires de biologie médicale.

## Allègement des mesures sanitaires depuis le 14 mars dernier



Le pass sanitaire reste maintenu, sauf urgence, pour accéder aux établissements de santé, médico-sociaux et lieux de soins.

- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie

Actualités  
sanitaires

## Allègement des mesures sanitaires depuis le 14 mars dernier

○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'  
économie



### Pass vaccinal

L'application du pass vaccinal est suspendue.



### Obligation vaccinale

L'obligation vaccinale des professionnels reste en vigueur sans changement.

Actualités  
sanitaires

## Allègement des mesures sanitaires depuis le 14 mars dernier



La quatrième dose de vaccin est ouverte aux personnes immunodéprimées et aux plus de 80 ans ayant reçu leur dose de rappel depuis plus de trois mois.

Le délai de la dose de rappel est ramené à trois mois après la dernière injection ou la dernière infection au Covid-19.

Le rappel vaccinal est ouvert à toutes les personnes de 18 ans et plus, et depuis le 24 janvier, il l'est à tous les adolescents de 12 à 17 ans sans obligation.

La vaccination est ouverte à tous les enfants de 5-11 ans et requiert l'accord de l'un ou l'autre des titulaires de l'autorité parentale.

○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'  
économie

Actualités  
sanitaires

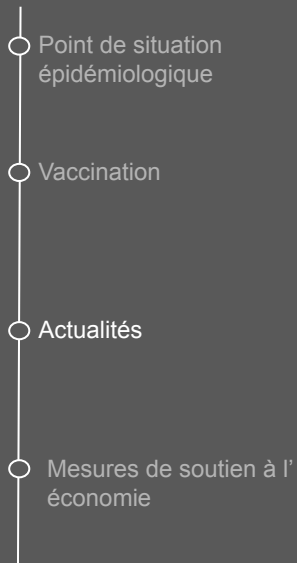
## Allègement des mesures sanitaires depuis le 14 mars dernier

### Tests et isolement

Depuis le 21 mars, les cas contacts non vaccinés n'ont plus besoin de s'isoler.

Depuis le 28 février 2022, les personnes contacts n'ont plus à réaliser qu'un seul test (autotest ou test antigénique ou test RT-PCR) à J2. C'est-à-dire deux jours après avoir eu l'information d'avoir été en contact avec une personne testée positive.

Il est obligatoire de réaliser un test PCR pour confirmer un test antigénique positif.



Actualités  
sanitaires

# Allègement des mesures sanitaires depuis le 14 mars dernier

## Tests et isolement

**LES RÈGLES D'ISOLEMENT**

**Je suis complètement vacciné ou j'ai moins de 12 ans\***

**Je ne suis pas vacciné ou pas complètement**

**JE SUIS POSITIF**

**JE M'ISOLE PENDANT 7 JOURS**

Je peux réduire mon isolement à 5 jours si j'ai un test antigénique ou RT-PCR négatif.  
**Et** si je n'ai plus de symptômes depuis 48h.

**JE M'ISOLE PENDANT 10 JOURS**

Je peux réduire mon isolement à 7 jours si j'ai un test antigénique ou RT-PCR négatif.  
**Et** si je n'ai plus de symptômes depuis 48h.

**PAS D'ISOLEMENT**

Mais j'applique strictement les gestes barrières.

**JE SUIS CAS CONTACT**

Je réalise un test antigénique ou RT-PCR ou un autotest 2 jours après avoir appris que j'ai été en contact avec une personne testée positive.

Si l'un de mes tests est positif, je deviens un cas et je m'isole.\*\*

21/03/2022

\* Pour les enfants de moins de 3 ans, se référer au protocole spécifique des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant  
\*\* Si mon autotest ou mon test antigénique est positif, je dois confirmer le résultat par un test RT-PCR

Point de situation  
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à l'  
économie

Actualités  
sanitaires

- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie

Actualités  
sanitaires

## Allègement des mesures sanitaires depuis le 14 mars dernier

### Travail

Depuis le 14 mars, fin du port du masque en entreprise.

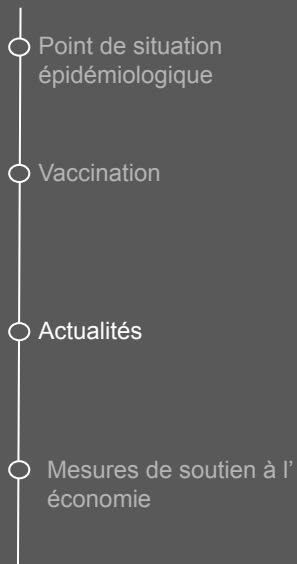
Fin du protocole en entreprise à la faveur d'un guide repère.

## Allègement des mesures sanitaires depuis le 14 mars dernier

### Education

Depuis le 14 mars, fin du port du masque en classe dans les écoles, collèges et lycées. Pour le reste (brassage, activité physique et sportive...) c'est le niveau 1 du protocole sanitaire qui continue de s'appliquer.

Les épreuves de spécialité du baccalauréat, prévues du 14 au 16 mars, sont reportées aux 11, 12 et 13 mai en raison de l'épidémie de Covid-19.



Actualités  
sanitaires



- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie

Comité  
départemental de  
suivi de la situation  
sanitaire  
22 mars 2022

# MESURES DE SOUTIEN

Adaptation de l'activité partielle à l'évolution des mesures de restrictions  
sanitaires



- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie

**Direction  
départementale de  
l'emploi, du travail et  
des solidarités**

# Adaptation de l'activité partielle à la fin des restrictions sanitaires et dans le contexte du conflit en Ukraine



## La durée de recours à l'activité partielle et à l'APLD

○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'  
économie



**A compter du 1er avril 2022**, la durée maximale d'autorisation du recours à l'activité partielle est de 6 mois, renouvellements compris, sur une période glissante de 12 mois.

Rappel: cette limite ne s'applique pas aux entreprises entrées en Activité partielle de longue durée (APLD), dans le cadre de leur accord de branche ou d'entreprise.

Les aménagements de l'APLD dans le contexte du conflit en Ukraine (un projet d'ordonnance est en cours de consultation des partenaires sociaux)

La **durée de bénéfice de l'APLD est portée de 24 à 36 mois**, consécutifs ou non, sur une période de référence portée à 48 mois consécutifs.

La date limite d'envoi de la demande de validation de l'accord ou d'homologation du document unilatéral d'APLD est reportée du 30 juin au 31 décembre 2022.

Les entreprises engagées avant cette date dans le dispositif d'APLD pourront, après cette date, continuer de modifier ou reconduire leur accord ou document unilatéral



○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'  
économie

## Les taux de prise en charge en activité partielle et en APLD

1. **A compter du 1er mars 2022, le taux de prise en charge de l'activité partielle, hors APLD, est de 36% pour tous les employeurs, avec un plancher de 7,53 €/h.**
2. **L'indemnité devant être versée au salarié est de 60% du taux horaire brut moyen, avec un plancher de 8,37 €/h, soit un reste à charge minimum de 10%.**

En APLD: le taux de prise en charge de l'APLD est de 60%, avec un plancher de 8,37 €/h.

L'indemnité devant être versée au salarié est de 70% du taux horaire brut moyen, avec un plancher de 8,37 €/h (correspondant au SMIC net), soit sans reste à charge à ce niveau de rémunération.

Des règles particulières s'appliquent pour le cas des salariés qui sont contraints de garder leur enfant de moins de 16 ans ou leur enfant en situation de handicap pour une raison sanitaire sans pouvoir télétravailler et sont pris en charge par l'activité partielle (pas de reste à charge ni prise en compte dans la durée maximale).



- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie

Comité  
départemental de  
suivi de la situation  
sanitaire  
22 mars 2022

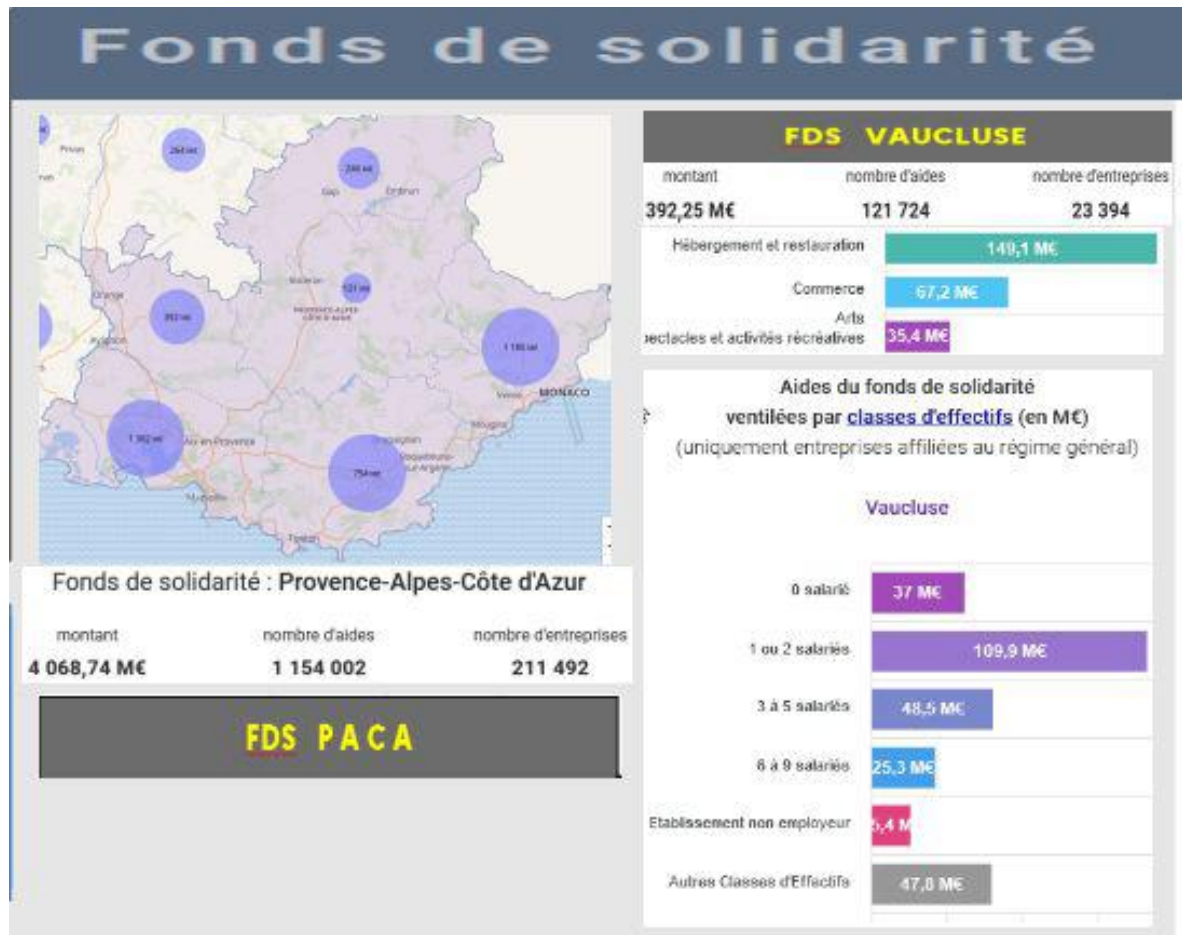
# MESURES DE SOUTIEN A L'ÉCONOMIE



FINANCES PUBLIQUES

- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie

# Fonds de solidarité



○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'  
économie

## Report d'échéances fiscales en Vaucluse

Données actualisées au 26/08/2021

Montant : 10,17 M€      nombre 826 aides

Top 3 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)

Commerce	: 3,6 M€		
Construction	: 1,4 M€		60 % du total
Hébergement / Restauration	: 1,1 M€		

## Prêts garantis par l'Etat – PGE en Vaucluse

Données actualisées au 31/12/2021

Montant : 1 077,37 M€      nombre : 8 147 aides

PGE ventilés par code section NAF (en M€)

Commerce	: 304,5 M€
Construction	: 95,3 M€
Hébergement / Restauration	: 87,7 M€

Report d'échéances fiscales

Prêts garantis par l'État

Synthèse des aides en  
Vaucluse

Synthèse des aides ou prêts versés en M€	FDS		PGE		Reports échéances fiscales		Aides artisans commerçants		Ensemble des aides	
	M€	% total	M€	% total	M€	% total	M€	% total	M€	% total
Hébergement restauration	149,2	38,0%	87,7	8,1%	1,1	10,8%	1,0	9,0%	239,0	16,0%
Commerce	67,4	17,2%	304,5	28,3%	3,6	35,4%	2,5	22,5%	378,0	25,4%
Construction	15,6	4,0%	95,3	8,8%	1,4	13,8%	2,9	26,1%	115,2	7,7%
Toutes activités	392,25		1 077,37		10,17		11,11		1 490,90	

# Nouveauté : Aide visant à favoriser l'attractivité des principaux salons et foires

Communiqué de presse, Bruno Le Maire – le 17 mars 2022

Mise en place de l'aide de 96 millions d'euros annoncée par le Premier ministre lors de la présentation du plan de reconquête du tourisme, avec la publication du décret n° 2022-370 du 16 mars 2022 instituant une aide visant à favoriser l'attractivité des principaux salons et foires français dans le contexte de la crise de la covid-19. Ce dispositif vise à accompagner la reprise des principaux salons et foires français à travers un soutien aux PME exposants après la crise de la Covid-19, et à sensibiliser ces entreprises à l'intérêt des foires et salons pour développer leurs activités

	périodes éligibles	date limite de dépôt	pour quelles entreprises ?	Forme de l'aide
Aide visant à favoriser l'attractivité des principaux salons et foires français dans le contexte de la crise de la covid-19 (décret n°2022-370 du 16 mars 2022)	entre Mars 2022 et juin 2023	Aide à demander à la CCI <a href="https://ec.aides.fr/bouten-salons-et-foires">https://ec.aides.fr/bouten-salons-et-foires</a>	PME souhaitant exposer à l'un des 74 événements listés par le dispositif	subvention à hauteur de 50 % de leurs dépenses de location de surfaces d'exposition et de frais d'inscription (plafond de 12 500 €)

## Récapitulatif des dispositifs disponibles pour les entreprises de Vaucluse

	périodes éligibles	date limite de dépôt	pour quelles entreprises ?	Forme de l'aide
Aide « renfort » (décret n°2022-112 du 02/02/2022) (entreprises créées avant le 31/10/2021)	Jan et fév 2022	31/03/22	Entreprises dont l'activité est interdite d'accueil du public à la suite des restrictions sanitaires (covid-19) : - les salles de danse (ERP de type P) (ex: discothèques) - les restaurants et les débits de boisson (ERP de type N - accueillant des activités de danse). ayant subi une perte de CA d'au moins 50% durant la période éligible	subvention égale à : <b>100% du montant total des charges dites "renfort"</b>
Aide coûts fixes « consolidation » (décret n°2022-111 du 2 février 2022 modifié par le décret n°2022-223 du 21 février 2022) (S1 et S1bis, créées avant le 1/1/2019)	Déc 2021- Janvier 2022	31/03/22	Entreprises des secteurs S1 et S1Bis, - ayant subi une perte de CA d'au moins 50% au cours du mois éligible, - leur Excédent Brut d'Exploitation (EBE) coûts fixes consolidation au cours du mois éligible est négatif.	subvention égale à : <b>à la somme de 70% (ou 90 % petites entreprises) de l'opposé mathématique de l'EBE</b>
Aide coûts fixes «nouvelles entreprises consolidation » (décret n°2022-221 du 21 février 2022) (S1 et S1bis, créées entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2019 et le 31 octobre 2021)	Déc 2021- Janvier 2022	30/04/22	Entreprises des secteurs S1 et S1Bis, - ayant subi une perte de CA d'au moins 50% au cours du mois éligible, - leur Excédent Brut d'Exploitation (EBE) coûts fixes consolidation au cours du mois éligible est négatif.	subvention égale à : <b>à la somme de 70% (ou 90 % petites entreprises) de l'opposé mathématique de l'EBE</b>
Aide « loyers et charges locatives » (entreprises créées avant le 31/01/2021) (décret n°2021-1488 du 16/11/2021 - date limite de dépôt modifiée par le décret n°2022-362 du 15/03/2022 - date limite de dépôt)	Févr à mai 2021	31/03/22	Entreprises ayant une activité mentionnée en annexe 1 du décret, Avec interdiction d'accueil du public.	subvention destinée à compenser les loyers ou redevances et charges de certains établissements recevant du public ayant fait l'objet de restrictions d'activité





**TENIR**  
*Ensemble*



FACE AU VIRUS, CHAQUE GESTE COMPTE.

